



le dossier | 5 > 10

TOUTES CHOSES INÉGALES PAR AILLEURS ...
redonner du sens au système éducatif !

vie syndicale | 12

Conseil syndical national
du SI.EN UNSA :
Mobilisation générale !

Élections
professionnelles
2018

VOTEZ SI.EN UNSA

Cahier central 4 pages
détachable

LE *SI.EN UNSA* VOUS INFORME

*Gardons
le contact*



Le journal trimestriel : **L'Inspection**

Le site internet : ***sien-uns-education.org***



**ANNUAIRE
DES CORPS D'INSPECTION
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
2019
VIENT DE PARAÎTRE**

Belin:
ÉDUCATION

SI.EN-UNSA Éducation
23, rue Lalande - 75014 PARIS
Tél. : **01 43 22 68 19**
Courriel : sien@sien-uns-education.org
Site : sien-uns-education.org

SI.EN
SYNDICAT DE L'INSPECTION
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
UNSA
ÉDUCATION

Sommaire 150

l'édito

Toutes choses inégales par ailleurs ...

3

le dossier

5

TOUTES CHOSSES INÉGALES PAR AILLEURS ... redonner du sens au système éducatif ! 5

Inspecter au sein du monde rural : lutter contre les inégalités géographiques 6

Inspecter en éducation prioritaire : lutter contre les inégalités sociales 8

Élections professionnelles 2018

Cahier central 4 pages détachable

Construire et sécuriser les parcours des élèves de l'école à l'université : un enjeu majeur pour les corps d'inspection 9

Inspecter tout au long du parcours de l'élève : redonner l'envie de réussir 10

notre métier

11

Et voici venir le temps des PIAL (Pôles inclusifs d'accompagnement localisés) ! 11

vie syndicale

12

Conseil syndical national du 18 octobre 2018 : **mobilisation générale !** 12

Réunion syndicale à Lille (9 octobre 2018) « On n'en peut plus ! », nous disent nos collègues 14

tribune libre

15

Et en même temps... on nous raconte des histoires ! par Andromède 15

Directeur de la publication
Patrick Roumagnac

Directeur de la rédaction
Guy Péquignot

Photo couverture © Pixabay

Réalisation : Yellowstone-design.fr

Impression : Compédit Beauregard

CCPAP : 0521 5 07856
ISSN : 1251-2028

4 numéros : l'Inspection, Réalités & Prospective
Numéro spécial : Annuaire des corps d'inspection de l'éducation nationale

Prix du numéro : 7,50 € - Prix du dossier spécial : 15 €
Abonnement : 4 numéros + dossier spécial : 40 €

SI.EN-UNSA Éducation

23, rue Lalande - 75014 PARIS
Tél. : 01 43 22 68 19

Courriel : sien@sien-uns-a-education.org
Site : sien-uns-a-education.org



Toutes choses inégales par ailleurs...

Second item de la trilogie nationale, l'égalité ressemble plus aujourd'hui à une incantation vaguement judéo-chrétienne qu'à la promesse républicaine d'un avenir équitablement vécu par chacun.

Principe fondateur de l'École, l'égalité est apparue dans la seconde moitié du XXe siècle comme un facteur d'injustice sociale. Le dogme égalitaire faisait de l'École un vecteur d'accroissement des inégalités sociales. Cette analyse, largement portée par des sociologues comme Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, a débouché sur la remise en cause du modèle égalitariste pour le remplacer par celui de l'équité. C'est cette même dynamique qui a provoqué la création du concept d'éducation prioritaire, à l'efficacité périodiquement contestée, mais qui semble pourtant indispensable.

En effet, l'incertitude règne dans ce domaine de l'éducation prioritaire, mais elle n'est pas, tant s'en faut, le chaos que certains se complaisent à décrire. Les personnels de l'Éducation nationale impliqués dans ces territoires font tout leur possible pour aider des jeunes à reprendre confiance en eux et à croire que leur place est bien au sein et non en marge de la société. Les inspecteurs participent activement à cette dynamique, même s'ils déplorent d'être si mal récompensés de leur investissement.

Mais il serait illusoire de croire que l'éducation prioritaire est le seul facteur d'inégalité au sein du système éducatif. Malgré les efforts des uns et des autres, malgré le dévouement et le dynamisme des inspecteurs, les secteurs ruraux doivent aussi être fortement soutenus pour qu'y soient proposés des contenus d'enseignement équivalents à ceux qui sont offerts en secteur urbain.

On pourrait aussi évoquer la situation des élèves handicapés qui génère bien souvent, chez eux et leur famille, un sentiment d'inégalité et d'injustice. Là encore, les inspecteurs sont au rendez-vous et s'efforcent d'aider ceux qui en ont besoin à vivre une scolarité la plus satisfaisante possible.

Dans tous les contextes, dans toutes les situations, les inspecteurs cherchent des solutions et s'attachent à trouver les souplesses nécessaires pour des apprentissages plus efficaces qui conduisent à plus de justice sociale. Ils n'ont nul besoin de recevoir des leçons et de voir leur action entravée par des contraintes nationales qui contribuent plus à une normalisation des comportements éducatifs qu'à leur adaptation aux besoins réels des élèves. De la même manière, nous savons tous que les évaluations sont indissociables de l'acte d'enseignement, mais nous rappelons fermement qu'elles doivent être mises en œuvre en fonction des situations locales et non de manière aveugle et uniforme.

L'enseignement a besoin de la recherche, c'est entendu, mais la compétence des enseignants ne peut être réduite à une somme de comportements attendus, inculqués par des inspecteurs soumis, défenseurs passifs d'une stratégie normative. Et si nous adoptions la posture recommandée par Célestin Freinet : « Nous allons, nous, par-delà les observations partielles et partiales des hommes de science, considérer l'enfant dans son devenir. [...] Nous examinerons beaucoup moins la goutte d'eau dans le bocal que la source devenue torrent et qui poursuit, à un rythme qui nous étonne et nous dépasse, sa course puissante vers l'accomplissement de la vie. »

Patrick Roumagnac
Secrétaire général du SI.EN-UNSA



l'agenda du SI.EN

Août

8

- 27** | **MEN - Réunion bilatérale des syndicats UNSA Éducation** avec les ministères de l'EN et de l'ESRI sur la réforme territoriale • [É. JARDON]
- 27** | **SNUIPP Paris - Rencontre associations et organisations syndicales « Parler d'une même voix »** • [F. MONTUELLE]
- 31** | **SI.EN - Réunion du secrétariat général**
[É. JARDON - F. MONTUELLE - G. PÉQUIGNOT - P. ROUMAGNAC]

Septembre

9

- 4** | **UNSA Éducation - Exécutif national** • [G. PÉQUIGNOT]
- 5** | **MEN - Rencontre avec le ministre et la conseillère sociale du ministre** sur les statuts, missions et indemnités des IEN [É. JARDON]
MEN - Commission spécialisée du CSE • [P. ROUMAGNAC]
MEN - Audience DGESCO avec Jean-Marc Huart
[P. ROUMAGNAC]
- 6** | **SI.EN - AG de l'ORTEJ** • [F. MONTUELLE]
- 12** | **UNSA Éducation - Conseil national**
[G. PÉQUIGNOT - P. ROUMAGNAC]
FAS-US - Rencontre et partenariat
[F. MONTUELLE - P. ROUMAGNAC]
- SI.EN - Réunion du secrétariat général**
[É. JARDON - F. MONTUELLE - G. PÉQUIGNOT - P. ROUMAGNAC]
- 13** | **SI.EN - Bureau national** • [MEMBRES DU BN]
- 17** | **SI.EN - Réunion du secrétariat général**
[É. JARDON - F. MONTUELLE - G. PÉQUIGNOT - P. ROUMAGNAC]
- ESEN Poitiers - Rencontre stagiaires IEN** •
[É. JARDON - F. MONTUELLE - G. PÉQUIGNOT - P. ROUMAGNAC]
- 20** | **MEN - Conseil supérieur de l'Éducation**
[G. PÉQUIGNOT - P. ROUMAGNAC]
MEN - Consultation au Conseil supérieur des programmes sur les programmes du LGT • [É. JARDON]
- 24** | **SI.EN - Réunion du secrétariat général**
[É. JARDON - F. MONTUELLE - G. PÉQUIGNOT - P. ROUMAGNAC]
- 25** | **SI.EN - AG de l'ORTEJ** • [F. MONTUELLE]
- 26** | **SI.EN Alfortville - Réunion des IEN second degré, Paris-Créteil-Versailles** • [É. JARDON - G. PÉQUIGNOT - P. ROUMAGNAC]
MEN - Commission spécialisée du CSE • [P. ROUMAGNAC]
MEN - Audience fédérale auprès du directeur de cabinet du ministre • [P. ROUMAGNAC]

Octobre

10

- 1** | **UNSA Éducation - Exécutif national**
[G. PÉQUIGNOT]
- 4** | **MEN - CTMEN** • [P. ROUMAGNAC]
- 9** | **Hersin-Coupigny (62) - Réunion académique des IEN de Lille**
[F. MONTUELLE - G. PÉQUIGNOT - P. ROUMAGNAC]
- 10** | **ESPE Paris - Journée organisée par l'UNSA Éducation** sur la qualité de vie au travail
[G. PÉQUIGNOT]
MEN - Conseil supérieur de l'Éducation
[P. ROUMAGNAC]
- 15** | **MEN - Conseil supérieur de l'Éducation**
[P. ROUMAGNAC]
- 17** | **MEN-DGRH - Ouverture de l'agenda social** des inspecteurs • [É. JARDON - F. MONTUELLE]
- 4** | **MEN - CTMEN** • [P. ROUMAGNAC]
- 18** | **SI.EN - Conseil syndical national**
[MEMBRES DU BN + RESPONSABLES ACADÉMIQUES]
SÉNAT - Rencontre avec le sénateur *Jacques Groperrin* : **audition** sur le rapport des crédits de la mission enseignement scolaire pour le budget 2019 • [F. MONTUELLE - A. ZILBERSCHLAG]
- 19** | **SI.EN - Bureau national** • [MEMBRES DU BN]
Rencontre avec *Eddy Khaldi*, président de la fédération des DDEN
UNSA Retraités Bagnolet - Bureau national
[D. GAUCHON]
- 24** | **SI.EN - Réunion de bureau de l'ORTEJ**
[F. MONTUELLE]
- 26** | **MEN-DGRH - Réunion intersyndicale** sur les élections professionnelles • [G. PÉQUIGNOT]

Conseil syndical national du 18 octobre 2018





TOUTES CHOSES INÉGALES PAR AILLEURS ... *redonner du sens au système éducatif !*

En ce mois de novembre 2018, à la veille d'élections professionnelles décisives et à l'heure où s'ouvre l'agenda social des inspecteurs, nous avons voulu faire le point sur le rôle essentiel de l'inspecteur au sein de notre système. Face aux inégalités qui sont inhérentes à toute société, force est de constater, dans notre pays, que les écarts entre les « premiers de cordée » et les autres ne cessent de s'accroître.

Au SI.EN UNSA, nous pensons que l'inspecteur peut, par son action, redonner du sens, apporter de la cohérence, faire en sorte que l'égalité et la justice puissent progresser partout et en tout lieu, aussi bien dans les quartiers en difficulté que dans les zones rurales, aussi bien pour les jeunes en situation de décrochage ou d'échec scolaire, que pour ceux qui sont contraints à une orientation précoce non choisie par eux.

L'inspecteur est là pour garantir la dimension nationale du système éducatif face à toutes les attaques dont celui-ci est l'objet, mais il doit aussi, quand sont constatés des dérives ou des dysfonctionnements, chercher à l'améliorer le plus possible afin qu'il soit plus cohérent et moins injuste. Sa position stratégique à la croisée des territoires et des centres de décision académiques lui confère une vision globale qui constitue un atout majeur.

Mais ce qui fait la force de l'action de l'inspecteur c'est d'abord et avant tout son adhésion à des valeurs. Quel que soit le territoire sur lequel il intervient, celui-ci n'est qu'un lieu où l'inspecteur va pouvoir être plus efficace et faire du lien et du bien au cœur du système. La notion de « bien-être » doit en effet être présente au cœur de notre travail. Mais plutôt que de parler d'école de la « bienveillance », nous préférons évoquer l'idée d'école de la « bienfaisance ». Car nous ne sommes pas là simplement pour « porter un regard » sur le système, aussi bienveillant fût-il, nous sommes là pour chercher à le transformer. C'est ce que nous faisons qui compte avant tout pour apporter notre pierre à l'amélioration de l'édifice, que ce soit dans les écoles ou les établissements, dans les départements et les académies et avec tous les partenaires de l'École.

L'inspecteur doit jouer un rôle fédérateur dans le système éducatif de la maternelle à l'université et casser l'isolement et le cloisonnement dont souffre notre École. L'enseignant travaille trop souvent seul dans sa classe et ne se sent pas toujours suffisamment soutenu quand il rencontre des difficultés. Là est aussi la place de l'inspecteur, dans l'accompagnement au quotidien des équipes chargées d'amener tous les élèves à la réussite.

Dans notre numéro précédent (*cf. revue 149*), nous faisons le point sur la multiplicité des réformes mises en place par notre ministre et nous soulignons le risque de « trop plein », voire d'indigestion, qui risquait de marquer l'ensemble des professionnels de l'éducation et en particulier les inspecteurs, mis à toutes les sauces et à qui on demande toujours plus sans la moindre reconnaissance en contrepartie.

Aujourd'hui, la coupe est pleine et les inspecteurs disent : « assez » ! Assez de cette atomisation des tâches, de cet éparpillement perpétuel qui, loin de faire progresser le système, ne fait que le rigidifier ! Assez de cette non reconnaissance de notre statut et de nos missions ! Exigeons de retrouver, en tant qu'inspecteur, ce qui fait la raison de notre engagement et qui donne du sens à notre métier : le travail au plus près des équipes d'enseignants pour les aider dans leur difficile tâche de faire réussir les élèves, tous les élèves.

L'esprit de « confiance », tant prôné par notre ministre, et les bonnes relations qu'il dit entretenir avec les inspecteurs ne nous paraissent pour l'heure que de simples arguments de communication. Désormais, nous ne nous en satisferons plus et agirons avec la plus grande détermination pour que soit enfin reconnu à sa juste valeur notre investissement. ■

Inspecter au sein du monde rural : lutter contre les inégalités géographiques

Qu'entend-on par territoire rural ?

Quelles spécificités recouvre la scolarisation des élèves qui y vivent ?

À quoi ressemblent les gestes professionnels des enseignants qui y travaillent ?

Quelle prise en compte est effectuée par les inspecteurs de l'Éducation nationale, chargés d'assurer les conditions d'une équité au sein de l'École de la République ?

Le rural isolé, de quoi parle-t-on ?

*Non Monsieur, tout ce qui n'est point prose est vers !
Tout ce qui n'est point... vert, c'est de l'urbain morose !*

Molière nous pardonnera ce pastiche malheureux, mais définir une frontière stricte entre la campagne et la ville est tout aussi illusoire que le projet du regretté Alphonse Allais qui voulait mettre les villes à la campagne. Dans le demi-siècle qui vient de s'écouler, le « monde rural » s'est sensiblement écarté d'une image centrée sur l'agriculture et a connu des évolutions rapides qui expliquent la difficulté à lui donner aujourd'hui une définition univoque. À cela s'ajoute le fait que l'étude de l'urbanisation a conduit à définir différentes catégories d'espaces urbains, l'espace rural trouvant son contour dans la spécification de ce qu'il n'est pas.

Fort heureusement, le 21^e siècle et les esprits agiles de l'INSEE ont affiné leur approche des communes rurales, précédemment définies comme celles qui n'appartiennent pas à une unité urbaine. Le découpage du territoire en « aires urbaines » et en « aires d'emploi de l'espace rural » permet notamment de distinguer plusieurs catégories d'espaces ruraux : les zones rurales, mais également les petits bourgs plus éloignés, par exemple, n'ont pas les mêmes caractéristiques en matière de démographie, d'emplois, de logement, de santé, d'activité et de dynamique économique que le rural profond avec un habitat isolé.

Longtemps la ruralité s'est caractérisée à la fois par sa « dépopulation », liée à l'exode rural, et par son vieillissement. Aujourd'hui ces deux phénomènes ont tendance à se modifier. La migration vers les zones rurales apparaît désormais comme une tendance forte de la dernière décennie et la régression démographique ne se poursuit que sur certains territoires. C'est de cette dernière catégorie dont nous parlons aujourd'hui, même si dans son quotidien, l'inspecteur de l'Éducation nationale doit être le référent institutionnel et le pilote d'un territoire contenant, le plus souvent, les uns et les autres.

Ce contexte rural en mutation se définit aussi par une volonté de rassembler, par un souci constant de rompre l'isolement, notamment en regroupant les communes et en faisant vivre l'intercommunalité. Ce parti pris peut-il s'appliquer à la problématique scolaire ? C'est une des questions qui se posent aux inspecteurs « ruraux » de la même manière qu'ils doivent se demander quels sont les leviers et les freins propres à infléchir ou à entraver un pilotage pédagogique spécifique.

L'inspecteur au service de l'équité dans tous les territoires

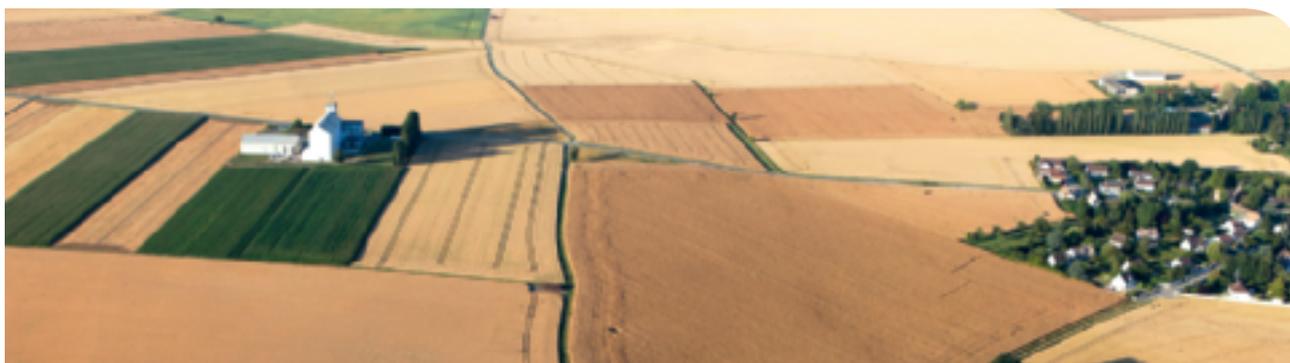
L'inspecteur, qui agit en faveur de la cohérence des actions éducatives et l'équité du service public en milieu rural, évolue dans une spécificité regroupant des réalités multiples et parfois contradictoires. De manière prosaïque, c'est le cas, par exemple, pour ce qui concerne l'accompagnement des enseignants. Il est fréquent de constater une double réalité qui nécessite une approche très différenciée. On remarque en effet que le public enseignant en milieu rural profond peut se caractériser par une double tension : des jeunes enseignants brûlant de s'en aller et d'autres désireux de ne rien changer à quoi que ce soit ; forte mobilité d'une part et mobilité interdite d'autre part.

De la même façon, le constat est fait que les résultats des élèves en milieu rural isolé sont souvent supérieurs à la moyenne nationale. Pour autant, on constate que l'inscription des élèves dans un parcours ambitieux au niveau du second degré est généralement moins prononcée dans le milieu rural que dans le milieu urbain.

La problématique de l'isolement nécessite la mise en place de dynamiques ruptures qui passent évidemment par une organisation du travail en équipe qui transcende l'éloignement.

Le regroupement des écoles autour d'un même conseil d'école, des conseils de maîtres ou de cycles réunissant plusieurs écoles, la dynamisation des rencontres sportives fédérées dans le cadre de l'USEP, des coopérations dans le cadre de projets, fédérés par l'OCCE ou la Ligue de l'enseignement, constituent autant de leviers d'actions pour réduire l'isolement des enseignants.





Un travail de proximité avec les élus locaux, qui peuvent percevoir l'inspecteur comme le représentant de l'État jacobin, est indispensable pour créer un lien de confiance durable. Il faut donc, à la fois, être en capacité d'impulser et d'accompagner des projets de politique éducative favorisant le regroupement des structures et des moyens, mais sans vouloir imposer à tout prix ce modèle à tous les élus. Cela passe par une posture de respect et d'écoute des élus locaux porteurs de projets très hétérogènes.

Le travail avec les communautés de communes et avec les regroupements de communes issues de la loi NOTRe (Nouvelle organisation des territoires de la République) constitue un nouvel aspect d'action pour l'IEN.

La réflexion sur la mise en commun des moyens de déplacement constitue une priorité pour permettre aux élèves d'accéder à une offre culturelle ou à des activités sportives de qualité. La mise en place de réseaux de lecture en milieu rural, avec des bibliothèques relais par exemple, est à privilégier.

L'organisation du travail des RASED ne doit pas oublier la spécificité du milieu rural isolé où la difficulté scolaire est loin d'être absente. Cela suppose une réelle mobilité des psychologues de l'Éducation nationale et la mise en place de permanences du RASED pour accueillir les demandes des enseignants et les accompagner.

L'accompagnement des équipes, qui est au cœur du PPCR, est à repenser en milieu rural, tant il est vrai que cet accompagnement est trop exclusivement pensé pour des écoles comptant au moins quatre classes.



Une vision d'avenir pour les missions de l'inspecteur en milieu rural

En 1993, l'Inspection générale de l'Éducation nationale écrivait : « L'histoire, la tradition, pèsent fortement sur les mentalités. L'École, la République et l'identité du village se confondent souvent. Le plus fréquemment, l'École est le dernier service public qui subsiste au village et, si sa suppression n'est pas la cause de sa mort ni ne la précipite, elle en est le symbole, le point de non-retour au-delà duquel plus aucun avenir ne semble envisageable ».

Ce n'est pas un hasard si, la même année, le gouvernement a instauré un moratoire sur la fermeture de la dernière école à classe unique de la commune quand le maire s'opposait à cette fermeture.

La République doit la même qualité d'enseignement à tous ses enfants. Pour rompre l'isolement des élèves et des maîtres, pour faire accéder les enfants et adolescents des campagnes à des équipements comparables à ceux de leurs camarades des villes, les responsables académiques, souvent en partenariat avec les élus, font assaut d'imagination. L'État lui-même s'engage au travers de dispositifs, comme celui des Ecoles numériques innovantes et ruralité (ENIR), qui permet un partenariat puissant (50 millions d'euros) pour l'équipement numérique des écoles. La variété, la pertinence et l'efficacité des structures mises en place montrent que, pour l'école primaire et le collège, la circonscription et le département sont les bons niveaux de réflexion, d'impulsion, de concertation, de réalisation et de régulation.

Être inspecteur en milieu rural nécessite une connaissance parfaite du territoire et de ceux qui le font vivre, mais impose également une implication puissante dans la vie des écoles. Il serait temps que notre ministère reconnaisse et récompense cet investissement ! ■

Inspecter en éducation prioritaire : lutter contre les inégalités sociales

L'éducation prioritaire, reconnue comme le creuset des inégalités sociales, avec des ghettos qui s'affirment en identités diverses mais non communicantes, constitue pourtant un maillage scolaire fondamental pour envisager, si ce n'est un ascenseur social bien en panne de nos jours, au moins un espoir de voir s'ouvrir d'autres horizons sous des cieux peut-être plus bleus.

Un inspecteur en éducation prioritaire, le constat de la concentration des difficultés scolaires et sociales

Il ne sera pas question ici de reprendre la litanie ou l'inventaire à la Prévert de ces difficultés qui minent le quotidien des classes et qui amènent à se questionner sur ce que veut encore dire « apprendre ». Dans ces écoles, le rôle de l'inspecteur en matière de pédagogie sera de créer le ciment, de construire les conditions qui vont « booster » les enseignants dans leur quotidien, qui vont leur permettre de développer la rigueur et la force nécessaires à leur action. L'inspecteur est bien le seul acteur qui pourra garantir l'équité et impulser une action concertée et cohérente.

Un inspecteur en éducation prioritaire, la diversité des interlocuteurs

Une des caractéristiques de l'action en éducation prioritaire réside dans la multiplicité des partenaires, qu'ils soient institutionnels, d'état ou territoriaux, ou qu'ils relèvent du tissu associatif. Si l'engagement de chacun est évident, il n'en demeure pas moins un risque sérieux de morcellement, d'éparpillement, qui ne produirait qu'un effet de saupoudrage contreproductif en fin de compte. L'inspecteur, avec le recul qu'il sait prendre face à ce système complexe, sera le garant de la complémentarité entre les acteurs et de la cohérence de leurs actions.

Un inspecteur en éducation prioritaire, la diversité des actions

Justement, cette diversité va concerner à peu près tous les domaines qui touchent l'école dans son quartier. La pédagogie, le climat scolaire, la relation avec les familles, l'approche médico-sociale, l'éducatif, la sécurité, tout se trouve lié et va demander une énergie féroce de mise en synergie. Alors, même s'il n'est qu'un co-pilote, avec le chef d'établissement tête de pont du réseau, il est encore plus difficile pour l'inspecteur de fédérer les acteurs, d'assurer la promotion des valeurs de l'École de la République, car il est à la fois au centre du cercle, autour du cercle et le cercle est partout.

C'est un travail de chaque instant dans ces espaces dits défavorisés que l'inspecteur doit assurer sans faille. Mais n'oublions pas qu'il n'est en aucun cas un inspecteur de l'éducation prioritaire, qu'il a aussi d'autres espaces dans la circonscription du premier degré et d'autres missions spécifiques dans son département. Si nous pouvons considérer que ce sont des défis valorisants et intéressants à relever, il faut bien reconnaître que cette pression constante, par ses multiples facettes, conduit à l'épuisement quand ce n'est pas au découragement. Comment l'inspecteur en éducation prioritaire pourrait-il continuer à porter ce projet de société sans une reconnaissance du système auquel il appartient ?

Oui, mais ça c'était avant... et qu'en est-il le jour d'après ?

Loin de faire une référence cinématographique, la Cour des comptes est passée par là et ce n'est pas vraiment son style. S'il est reconnu que l'éducation prioritaire coûte cher et que son efficacité est difficilement mesurable, néanmoins, des constats font l'unanimité : la dégradation sociale et la ghettoïsation des territoires est une réalité alors que le niveau scolaire des élèves semble se maintenir. La nécessité de porter les efforts sur l'école primaire est bien reconnue, mais selon quel mode d'attribution des moyens ? Passer d'une approche d'établissement à une approche plus individualisée (profil des élèves, caractéristiques de l'établissement, critères et projets locaux) pourrait voir le jour.

S'il ne semble pas correct de parler de « délabellisation », l'approche binaire, « être ou ne pas être en REP », paraît dépassée. Il est aussi évident que des mesures visant à augmenter l'autonomie des chefs de réseaux se profilent (choix des enseignants, école du socle...).

Quid de l'inspecteur dans ce nouveau paysage ? Nous sommes bien sûr favorables aux évolutions du système tant qu'elles s'inscrivent dans une démarche positive au service de l'élève dans laquelle nous pourrions prendre une part active et efficace. ■



Liste présentée par
le Syndicat de l'Inspection de l'Éducation Nationale - SI.EN UNSA Éducation

HORS CLASSE



1

Patrick Roumagnac

Délégué académique
au numérique
Rectorat
de Clermont-Ferrand, (63)



2

Élisabeth Jardon

IEN ET-EG Lettres Anglais
Rectorat de Créteil (94)



3

Franck Montuelle

IEN 1er degré
Circonscription
de Douai Centre
Douai (59)



4

Sylvie Marceau

IEN 1er degré
Circonscription
de Brive-Urbain
Brive-la-Gaillarde (19)



5

Abdoulaye Sow

IEN ET-EG Sciences
et techniques industrielles
Rectorat de Reims (51)



6

Francis Arnould

IEN Information
et orientation
DSDEN Nord
Lille (59)

CLASSE NORMALE



1

Nadège Andreu

IEN ET-EG Sciences
et techniques industrielles
Rectorat de Grenoble (38)



2

Sébastien Collet

IEN 1er degré
Circonscription
de Mornant-Sud
Mornant (69)



3

Chritiane Arcade-Giraud

IEN Information et orientation
DSDEN Martinique
Fort-de-France (972)



4

Sylvie Nicolas

IEN 1er degré
Circonscription
de Pontchâteau
Saint-Nazaire (44)



5

Jérôme Del Rey

IEN ET-EG Sciences
et techniques industrielles
Rectorat de Toulouse (31)



6

Brigitte Bertin

IEN 1er degré
Circonscription
de Bobigny-1
Bobigny (93)

Nombre de femmes présentes sur la liste : 6

| Nombre d'hommes présents sur la liste : 6

Agir ensemble avec le SI.EN-UNSA



#AgirAvecVous

CAPN - CAPA

Élections à la Commission Administrative
Paritaire Nationale et aux Commissions
Administratives Paritaires Académiques
des Inspecteurs de l'Éducation Nationale



Élections Professionnelles 2018
Scrutin du 29 novembre
au 6 décembre 2018

Le SI. EN UNSA s'engage

à garantir et protéger

- *Un service public d'Éducation juste et efficace attaché aux valeurs républicaines.*
- *Une représentation sans faille dans les commissions paritaires de tous les inspecteurs des 1er et 2nd degrés.*
- *La reconnaissance et le respect de nos fonctions, de nos missions et de nos responsabilités.*

à défendre sans concession

- *Le respect de nos droits statutaires contre les dérives autoritaristes.*
- *La légitimité de notre expertise de cadre supérieur de l'Éducation nationale au cœur des politiques éducatives.*
- *Les principes de transparence et d'équité dans la gestion des carrières.*

Le SI. EN UNSA revendique

- *La création d'un grand corps de l'encadrement pédagogique garantissant les missions clairement identifiées des inspecteurs des 1er et 2nd degrés.*
- *La revalorisation conséquente de nos salaires et l'évolution de nos indemnités.*
- *Une amélioration significative de nos conditions de travail.*

Agir ensemble avec le SI. EN-UNSA



#AgirAvecVous



CAPN - CAPA
Votez et faites voter
pour les listes du
SI.EN-UNSA Éducation

Élections Professionnelles 2018
Scrutin du 29 novembre
au 6 décembre 2018



Le SI.EN-UNSA

Un syndicat reconnu et représentatif

- Il détient plus de 90% des sièges dans les commissions paritaires académiques et 4 sièges sur 5 à la CAPN.
- Il est le seul syndicat d'inspecteurs à siéger à la fois au Comité Technique Ministériel de l'Éducation Nationale et au Conseil Supérieur de l'Éducation.

Un syndicat qui obtient régulièrement des avancées significatives

- Au fil du temps, il a revendiqué et obtenu notamment :
 - la suppression de la clause de mobilité pour l'accès à la hors-classe ;
 - la gestion transparente des promotions ;
 - l'amélioration des débuts de carrière par le reclassement des inspecteurs stagiaires dès leur entrée en formation ;
 - la revalorisation significative de différentes indemnités ;
 - l'accès à la hors échelle B.

Un syndicat dans l'action

- Il se bat au quotidien pour obtenir de nouvelles avancées pour les carrières des inspecteurs :
 - l'ajout de deux échelons en fin de classe normale ;
 - la réduction de la durée des derniers échelons de la classe normale à 2 ans et 3 mois ;
 - l'accès à la hors échelle B pour tous les IEN ;
 - une amélioration conséquente de nos régimes indemnitaires et leur intégration dans les salaires sous forme de bonification indiciaire.
- Il revendique un corps unique d'inspection aux missions diversifiées et identifiées, à un seul grade, au sein d'un grand corps de l'encadrement pédagogique.
- Largement majoritaire pour tous les inspecteurs des 1er et 2nd degrés (enseignement général, technique et professionnel, information et orientation), il défend les situations individuelles comme l'intérêt collectif.
- Reconnu de tous les partenaires, des collectivités territoriales, des associations, des organismes professionnels et des médias il est solidaire, au sein de l'UNSA Education, de tous les personnels du système éducatif.

Agir ensemble avec le SI.EN-UNSA



#AgirAvecVous



Le SI.EN UNSA présente des listes complètes qui respectent l'équilibre femmes-hommes dans 29 académies sur 30. Au total, ce seront 56 inspectrices et 60 inspecteurs qui brigueront la confiance de leurs collègues.

Il faut d'ores et déjà saluer l'engagement de ces femmes et de ces hommes qui ont accepté de se mettre à disposition de tous pour défendre les légitimes intérêts de chacun. Assurer la transparence pour les mesures de promotion ou d'accès au corps des inspecteurs sera la principale préoccupation de ces militantes et de ces militants. Ils sont le premier rempart contre l'arbitraire et méritent à ce titre le respect de tous leurs collègues. Il faut aussi rappeler que leurs interventions sont un élément clé de la défense des personnels ; les alertes qu'ils posent et la communication qu'ils mettent en place avec l'échelon national garantissent la qualité et de *facto* l'efficacité des interventions menées lors des CAPN.

Liste présentée par le **Syndicat de l'Inspection de l'Éducation Nationale - SI.EN UNSA**

| Académie | Hors classe - Titulaire | Hors classe - Suppléant-e | Classe normale - Titulaire | Classe normale - Suppléant-e |
|------------------|---------------------------|------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| Aix-Marseille | M. Patrice Gandois | M. Laurent Peter | Mme Isabelle Paganon | Mme Leïla David |
| Amiens | Mme Dominique Leconte | Mme Véronique Genlis | M. Christophe Calzado | M. Philippe Malarange |
| Besançon | M. Pascal Menigoz | Mme Leïla Bairi | Mme Caroline Denoix | M. Mickaël Porte |
| Bordeaux | M. Alain Griffoul | M. Jean-Marie Cornuet | M. Grégory Pauly | Mme Anne Kubek |
| Caen | M. Gilles Letourneux | Mme Laurence Brillaud | Mme Dominique Plé | Mme Véronique Bérard |
| Clermont-Ferrand | M. Laurent Dubien | Mme Josphèse-Valérie Teulade | M. Laurent Chemical | M. Patrick Gonthier |
| Corse | M. Jean-Louis Moracchini | Mme Marie-Dominique Susini | M. Pierre-Toussaint Casabianca | M. André Paccou |
| Créteil | M. Alain Zilberschlag | M. Jean-Pierre Bergheaud | Mme Pascale Schwager | Mme Lynda Kanounnikov |
| Dijon | Mme Sylvie Salles | M. Dominique Beddeleem | Mme Céline Notebaert | M. Paul Sierra-Moreno |
| Grenoble | M. Pascal Otzenberger | Mme Dominique Heissat | Mme Véronique Schmitt | M. Jean Navarro |
| Guadeloupe | M. Joël Floricourt | M. Bernard Drymon | Mme Marie-Line Bray | Mme Corinne Letin |
| Guyane | Mme Marie-Line Roseaulin | Mme Marie-Line Louisor | Mme Élisabeth Brillouet | M. Steve Suedile |
| Lille | M. Hervé Dufour | M. Francis Arnould | Mme Estelle Blin | M. Benoît Becquart |
| Limoges | Mme Sylvie Marceau | M. Jean-Éric Sauvezie | Mme Valérie Lebraud | M. Jean-Christophe Ponthier |
| Lyon | Mme Catherine Gervais | M. Messaoud Laoucheria | M. Éric Fuentes | Mme Noellie Goulefer |
| Martinique | M. Gérard Dorion | Mme Jacqueline Julien | Mme Marie-Françoise Sinseau | Mme Christiane Arcade-Giraud |
| Montpellier | Mme Fabienne Condamin | M. Jean-Louis Clerc | M. Farid Zaidi | Mme Pascale Varay |
| Nancy-Metz | M. Mohammed Kamal | Mme Christine Ferrari | Mme Anne-Marie Leygonie | M. Laurent Moretti |
| Nantes | M. Stéphane Aubriot | M. Gilles Tudal | M. François Letapissier | Mme Dominique Cerda |
| Nice | M. Christian Cardon | M. Marc Verlay | Mme Karine Beauvais-Ricci | Mme Catherine Vogin |
| Orléans-Tours | Mme Valérie Fortin | Mme Françoise Acquaviva | M. Nicolas Raisonnier | M. Jean-Éric Rouyer |
| Paris | Mme Frédérique Pipolo | M. Jean-Michel Le Bail | Mme Valérie Triquet | Mme Anne Philippe |
| Poitiers | M. Laurent Lambert | Mme Dominique Barzotti | Mme Marie-Josèphe Paquet | M. Alain Chanteraud |
| Reims | Mme Véronique Maillot | M. Abdoulaye Sow | M. Gilles Petit | Mme Nathalie Garcia-Arguelles |
| Rennes | M. Didier Ramstein | M. Jean Devriès | Mme Rose-Marie Lefort-Oger | M. Jean-René Léandri |
| Rouen | M. Jacques Beaudoin | M. Laurent Mortreuil | Mme Nathalie Wibaut | Mme Fina Fadli |
| Strasbourg | Mme Maryse Zimmermann | M. Laurent Michel | M. Jérôme Conroy | Mme Patricia Müller |
| Toulouse | M. Jean-Luc Parmentelot | M. Jean-Marc Chaussard | Mme Virginie Houadec | Mme Séverine Lacourthiade |
| Versailles | M. Patrice Roder | M. Didier Gazay | Mme Christine Deloménie | Mme Alexandra Sobrero |
| | Femmes : 10 Hommes : 19 | Femmes : 11 Hommes : 18 | Femmes : 19 Hommes : 10 | Femmes : 16 Hommes : 13 |

La répartition entre femmes et hommes montre un relatif équilibre entre les différentes fonctions, cependant des efforts restent manifestement à fournir pour continuer la progression amorcée depuis plusieurs campagnes. On remarque en effet une surreprésentation masculine pour la hors classe et l'inverse pour la classe normale (37 H pour 21 F à la HC, contre 35 F et 23 H à la CN).

Corps des IEN - 1er degré : 69 % - 2nd degré ET/EG : 24 % - 2nd degré IO : 7 %

Liste des candidats - 1er degré : 72 % - 2nd degré ET/EG : 23 % - 2nd degré IO : 5 %

Dans cet autre registre, la proportion des différentes spécialités dans la liste des candidats est très proche de celle que nous connaissons dans le corps des IEN.

Agir ensemble avec le SI.EN-UNSA



#AgirAvecVous

Inspecter tout au long du parcours de l'élève : redonner l'envie de réussir

La réussite, vaste question ! Qu'elle soit scolaire, éducative, sociale, personnelle, professionnelle, chacun s'en fait une idée. Il reste que tous les jeunes ne sont pas tous armés de la même manière face à leur avenir. Certes, l'Ecole ne peut pas tout, mais elle peut beaucoup et le rôle de l'inspecteur doit y être prépondérant. En quoi peut-il faciliter la réussite scolaire des élèves ? Par sa capacité à apporter de la cohérence au sein du système et du lien entre les acteurs.

Réussite scolaire, réussite éducative

La réussite scolaire est synonyme d'achèvement, avec succès, d'un parcours scolaire (atteindre l'objectif d'apprentissage et maîtrise des savoirs). Les résultats scolaires et l'obtention d'une reconnaissance des acquis (diplôme, certificat, attestation d'études, ...) sont des indicateurs de réussite scolaire. Ce terme est porteur d'une idée de rendement et de performance. La réussite scolaire se différencie de la réussite éducative, beaucoup plus vaste. Ce concept de réussite éducative concerne en effet à la fois l'instruction (intégration de savoirs académiques), la socialisation (acquisition de savoirs, de valeurs, d'attitudes et comportements, utiles aux fonctionnements en société) et la qualification (préparation à l'insertion professionnelle). La réalisation de son plein potentiel et l'atteinte de buts personnels fixés par l'élève ou l'étudiant sont aussi des dimensions importantes de ce concept.

L'inspecteur agit sur la motivation des acteurs éducatifs

Il fixe avec l'ensemble des partenaires les objectifs de formation tout en respectant les obligations des référentiels. Afin de rendre l'interaction plus efficace, il convient de s'appuyer sur l'expérience des acteurs tant pédagogiques que professionnels sans oublier l'immersion dans le monde professionnel (stage, découverte, ...). C'est sous l'impulsion, par l'inspecteur de la spécialité, de la concertation des enseignants entre eux, mais aussi avec les professionnels concernés, que le jeune en formation trouvera pleinement sa voie de réussite. Ayant acquis un premier diplôme d'insertion (CAP, bac professionnel...), l'apprenant devra être à même de pouvoir, soit poursuivre ses études, soit trouver une insertion professionnelle

correspondant à ce qu'il a acquis dans son parcours d'études. La mise en place des passerelles, facilitant le passage d'un statut d'apprenti vers le statut scolaire ou inversement, devrait notamment favoriser la poursuite d'études et permettre ainsi une meilleure réussite éducative scolaire et professionnelle.

L'inspecteur occupe une fonction « transversale » aux multiples facettes

Le rôle de l'inspecteur consiste ici à encadrer, accompagner et impulser des stratégies pédagogiques très transversales en s'appuyant, certes sur son expertise technique, mais surtout et avant tout sur son expertise pédagogique de la conduite de projet. La transformation de la voie professionnelle nécessite aujourd'hui un accompagnement dans les différentes étapes du processus : co-intervention entre les acteurs, facilitation des choix des élèves en terminale professionnelle entre poursuite d'études ou insertion. Les inspecteurs territoriaux, médiateurs du changement, doivent à la fois inspecter et contrôler, faire de l'animation pédagogique, assumer un rôle de conseil et d'expert auprès du recteur. Ils sont des leviers essentiels du pilotage partagé du système. L'évaluation des enseignants, conduite par l'inspecteur dans le cadre du PPCR avec le chef d'établissement est un exemple de ce partage. Par ailleurs, de plus en plus d'audits d'établissement permettent de dégager une évaluation collective des actions des équipes pédagogiques. La plus-value apportée par l'inspecteur est ici essentielle, elle consiste en une vue générique et globale du système.

Mieux former les enseignants pour mieux former les élèves

Autre rôle central, la contribution des inspecteurs à la gestion des ressources humaines, « *au management de la ressource enseignante* », constitue une part grandissante de leur activité. La GRH peut concerner aussi bien le recrutement, la formation initiale et continue, l'évaluation des enseignants, que le conseil sur la carrière et l'accompagnement des professeurs en difficulté. Les inspecteurs recensent les vrais besoins de formation continue chez les enseignants, en particulier sur les nouveaux dispositifs, les programmes ou les référentiels rénovés, l'évolution des pratiques pédagogiques et d'évaluation. Outre leur contribution active à la définition et à la réalisation des plans académiques de formation, les inspecteurs participent à la formation des enseignants de leur discipline en animant des réunions pédagogiques à différents niveaux et en diffusant des informations via les sites disciplinaires académiques (lettres de rentrée, ressources pédagogiques, mutualisation des bonnes pratiques). ■



Et voici venir le temps des PIAL (Pôles inclusifs d'accompagnement localisés) !

Dernière nouveauté annoncée, les PIAL constituent l'ultime levier pour développer une École plus inclusive. Cette initiative s'inscrit pleinement dans le courant porté avec conviction par *Sophie Cluzel* (secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées), visant à scolariser en milieu dit « ordinaire » tous les élèves en situation de handicap, et ce quel que soit le handicap.



À la lecture du plan « *Ensemble pour l'école inclusive* », présenté le mercredi 18 juillet 2018, il ne fait guère de doute que, d'une part, c'est bien *Sophie Cluzel* qui pilote la scolarisation des élèves en situation de handicap, et que, d'autre part, les PIAL constituent non pas une solution, mais une bien triste réponse à la situation dans laquelle les établissements scolaires doivent désormais faire face.

Téléchargez le PDF en cliquant sur le lien :
www.education.gouv.fr/cid132935/ensemble-pour-l-ecole-inclusive.html

Quelle est la ligne d'action politique qui se dégage aujourd'hui à la lecture de ce plan ?

La scolarisation des élèves en situation de handicap est désormais envisagée autour de quatre grands axes :

- la formation des enseignants,
- le développement des ULIS,
- le développement de l'aide humaine, avec de réelles inégalités territoriales entre secteur urbain et secteur plus rural,
- un partenariat « repensé » avec le secteur médico-social.

Mieux former les enseignants pour mieux former les élèves

- Le flux de prescriptions des MDPH (+13% par an) : un défi d'organisation non résolu depuis 2005 et une source d'insatisfaction pour les familles ; des équipes académiques sous le flux constant et souvent imprévisible des notifications.
- Accompagnant d'élèves en situation de handicap : un métier peu attractif.
- Une scolarité discontinue pour les élèves, qui impacte fortement la vie des parents.
- Un manque d'accès aux accueils périscolaires, faute de prise en compte suffisante.

Une réponse totalement insuffisante et inadaptée !

Le diagnostic extrêmement réducteur légitime la mise en œuvre des PIAL comme unique perspective. Est-ce une réponse adaptée à notre situation ou une réponse prioritairement budgétaire ? Le doute est permis...

La mise en œuvre des PIAL visera à confier l'organisation des moyens d'accompagnement au niveau des établissements ou des circonscriptions. Pour notre ministre, ce dispositif apparaît comme « *une modalité d'action intéressante qui engage toute la communauté éducative au service du processus inclusif.* » Ainsi, « *dans le cadre de cette expérimentation, le focus de la compensation est déplacé vers celui de l'organisation pédagogique* ». Ainsi, chaque établissement se verrait doter d'un nombre d'AESH, à charge pour le chef d'établissement de définir et d'organiser la hauteur de l'accompagnement. Pour ce qui est du premier degré, l'expérimentation semble ouverte à toute proposition, tant ce dispositif semble peu adapté, notamment au regard de la diversité des composantes géographiques des circonscriptions.

Ce niveau de réponse ignore totalement la place que devraient prendre les unités d'enseignement, créées dans les établissements sanitaires et médico-sociaux en 2009, dans le

cadre de la mise en œuvre de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005.

La liste des enfants en attente de place ne cesse de s'allonger, que ce soit en accueil de jour ou que ce soit en services de soins. Par-delà la question de l'accès aux soins, c'est également celle de la réponse apportée par les éducateurs spécialisés dans le cadre de la formation à l'autonomie, notamment pour construire au plus près de son potentiel son projet de vie. « *Repenser* » le partenariat avec le secteur médico-social en l'implantant dans les établissements scolaires « *en appui* » aux équipes, voire pour les former, constitue une illusion de réponse.

Faire reposer sur les seuls établissements scolaires la pleine et entière responsabilité vis-à-vis des conséquences sur la vie des parents, est difficilement acceptable si nous parlons de partenariat.

Nous le redisons, l'école publique ne peut, seule, scolariser et accompagner tous les élèves en situation de handicap. L'accès aux soins est tout aussi fondamental pour ces jeunes, et ni l'aide humaine, ni la formation des enseignants ne pourront y pallier. Tel est l'enjeu du partenariat de demain !

Conseil syndical national du 18 octobre 2018

Mobilisation générale !

Le Conseil syndical national du SI.EN s'est réuni le 18 octobre 2018. En cette année d'élections professionnelles, Il revêt une importance particulière au moment où s'ouvre au ministère l'agenda social des inspecteurs. Les inspecteurs ont fait part de leur exaspération et sont prêts à se mobiliser pour obtenir des réponses « *ici et maintenant* » à leur légitimes revendications. Dans son propos d'ouverture, le secrétaire général, *Patrick Roumagnac*, a rappelé que si les relations avec le ministère sont plutôt bonnes, il n'en reste pas moins qu'elles n'aboutissent à rien de concret pour les inspecteurs qui sont aujourd'hui de plus en plus en souffrance. Il nous faut donc rentrer dans une phase active, non seulement de communication avec nos collègues, mais aussi de mobilisation forte sur des axes clairs.

Des questions sensibles ont été abordées par les responsables académiques

• La mise en place des réseaux

Ce sujet a été abordé à plusieurs reprises. Dans certaines académies (Aix-Marseille, Besançon, Dijon), les recteurs font preuve de zèle et d'innovation et souvent de précipitation. Les inspecteurs se voient parfois proposer d'être coordonnateurs de réseaux sans vraiment savoir ce que cela recouvre : « *on est dans la com++, il y a des GT académiques, les consultations sont légion...* ». L'inquiétude des collègues est palpable : « *s'il y a 13 réseaux sur 27 circonscriptions, cela ne signifiera-t-il pas à terme qu'il n'existera plus que 13 IEN du premier degré ?* ».

• L'impression « d'atomisation des tâches », le sentiment de perdre le sens du métier

Les IEN, toutes académies confondues, s'interrogent de plus en plus sur ce sujet : « *on prône l'école de la confiance, mais on nie le fait qu'on est des cadres. On a le sentiment d'être écoutés mais pas entendus* » nous dit un collègue ; « *on est sur des demandes sans cohérence ; le ministre communique par voie de presse interposée et nous, on est informés après* ».

La mise en œuvre du PPCR a été vécue avec amertume : « *mettre des croix, je ne me reconnais pas dans ce métier* », nous dit un collègue. Ce sentiment d'amertume s'est doublé d'un sentiment d'inutilité de l'action quand il est constaté au bout du compte : « *qu'au sein des CAPA, tout passe à l'ancienneté* ».

• Un rapport souvent conflictuel avec l'autorité académique

Certains collègues du premier degré jugent inquiétant le rôle des DASEN qui se renforce, certains n'hésitant pas par exemple à utiliser des formules blessantes du genre : « *il faudrait que les IEN s'y mettent* » (sous entendu « *à travailler* »). Pour lutter contre ces dérives autoritaristes que nous avons dénoncées (cf. *Revue 148*), certains responsables académiques du SI.EN n'hésitent pas à monter des groupes de travail communs IA-IPR, IEN ET/IO, IEN premier degré. Le grand intérêt de la réflexion sur les réseaux, mise en place au niveau académique, c'est que cela rapproche un peu plus premier et second degré et que c'est le recteur et pas le DASEN qui est l'interlocuteur privilégié.

• Un fort sentiment de déclassement

Ce sentiment est majeur chez les IEN. La question de l'indemnité REP/REP+ en est une illustration majeure. De même, sous l'angle indiciaire, les inspecteurs se retrouvent souvent au même niveau que les professeurs, or les collègues voudraient pouvoir maintenir l'écart entre un directeur ou un professeur et un IEN CN. L'impression générale c'est que les collègues sont « *écrasés de boulot* » et quand ils regardent leur salaire, l'écart est considérable entre ce qu'ils produisent et ce qu'ils perçoivent en fin de mois.

L'enquête du SI.EN sur les attentes des inspecteurs

Une enquête a été diligentée par le Bureau national du SI.EN dans les académies pour mieux appréhender les revendications corporatistes des IEN. Les inspecteurs



perçoivent la question des rémunérations comme importante, même si la question des conditions de travail reste très forte.

Globalement, les inspecteurs considèrent que la situation des inspecteurs s'est dégradée au fil du temps. Il y a une demande massive pour que soient intégrées, dans le salaire, les indemnités de fonction ou de charge administrative. Ceci serait un plus incontestable pour la retraite. Parmi les autres mesures, celles qui se détachent : normalisation de la hors échelle B en fin de hors classe et ajout de deux échelons en fin de classe normale. L'ensemble de ces mesures se retrouve dans la profession de foi du SI.EN en vue des élections professionnelles et sera défendu dans le cadre de l'agenda social.

Concernant l'amélioration des conditions de travail, les résultats sont très contrastés : néanmoins, la mesure qui figurait dans l'enquête la moins retenue par les collègues, c'est la question de l'autonomie de l'inspecteur sur son territoire.

Mobilisation des inspecteurs sur des actions précises

De manière générale, les inspecteurs privilégient massivement les actions de protestation de préférence aux actions de blocage. Les responsables académiques réunis en CSN pensent aujourd'hui que cela ne peut plus être suffisant pour faire avancer les choses.

Les modalités d'action proposées par les académies sont multiples. Elles ne sont pas limitatives et feront l'objet d'un mot d'ordre syndical national adressé à tous les responsables académiques et publié sur le site du SI.EN. Ce qui est revenu le plus fréquemment dans les propos des collègues :

- boycott des séminaires,
- refus de siéger dans les conseils d'IEN, pour les collègues du premier degré,
- non participation des inspecteurs aux conseils écoles collèges,
- pas de remontées d'enquêtes,
- pas de saisies des évaluations PPCR...



Conclusion du secrétaire général : « la guerre est déclarée ! »

Le syndicat est toujours représenté par des personnes et c'est ça qui fait la force de l'engagement syndical. La priorité pour nous n'est pas dans le fonctionnement du système mais dans la reconnaissance de l'inspecteur. Syndicalement, la seule chose qui compte c'est que les inspecteurs soient reconnus collégalement dans leurs missions. Parallèlement, le modèle de la promotion ne peut pas s'accompagner d'une non rémunération des acteurs.

L'ouverture annoncée de l'agenda social par la DGRH du ministère, lors de la rencontre du 17 octobre, est une mascarade ! Le SI.EN demande une ouverture réelle et immédiate de cet agenda social et refuse que les négociations soient reportées aux calendes grecques. Le bureau national du SI.EN envoie, dès le 19 octobre, un mot d'ordre national à tous les inspecteurs. Soyons convaincus d'une chose : les inspecteurs n'obtiendront rien s'ils ne sont pas solidaires et unis dans leur action ! ■

Remerciements



Plusieurs collègues étaient membres de la précédente CAPN et n'ont pu voir leur mandat renouvelé pour diverses raisons (changement de grade, départ en retraite, équilibre femmes-hommes ou par spécialité). Le SI.EN UNSA adresse à chacun d'eux ses remerciements pour leur engagement au cours des quatre dernières années. Elles et ils se sont mobilisés pour défendre leurs collègues et veiller au respect des règles relatives aux différentes opérations de gestion de nos carrières. Chacun s'est attaché à défendre les droits de tous les inspecteurs, n'hésitant pas à interpeller l'administration chaque fois que cela s'imposait.

Le SI.EN UNSA refuse toute entorse aux règles du paritarisme, car celui-ci apparaît aujourd'hui comme une précaution indispensable pour garantir le respect des droits de chacun. Nous ne doutons pas de la bonne volonté de l'administration, mais il est clair que l'équilibre entre les représentants des personnels, qui défendent les intérêts de leurs collègues, et celui de l'administration, qui met souvent en avant l'intérêt du système, est la seule manière de maintenir un traitement équitable que les inspecteurs saluent volontiers. À contrario, tout ce qui fait penser à un passe-droit ou à une négligence génère d'inutiles tensions contre lesquels nous luttons.

Ces quelques lignes ont donc pour objet de saluer nos collègues qui quittent la CAPN et ne postulent pas pour un nouveau mandat, Catherine Raux, Vincent Cotton, Frédéric Gosset, Emmanuelle Jacquier et Brigitte Broise, mais aussi de rappeler que rien n'est jamais acquis en matière de gestion de nos carrières. Le combat de ces collègues sera celui des futurs membres de la CAPN et le SI.EN UNSA fera tout son possible pour que ce modèle du paritarisme continue à prévaloir pour notre corps.

Réunion syndicale à Lille (9 octobre 2018)

« On n'en peut plus ! », nous disent nos collègues

Patrick Roumagnac (SG), Franck Montuelle et Guy Péquignot (SGA) ont participé le mardi 9 octobre à une réunion syndicale qui a rassemblé près de 35 collègues du Nord et du Pas-de-Calais et qui s'est déroulée au collège Romain Rolland d'Hersin-Coupigny.

Les IEN, en majorité du premier degré, à l'exception des deux IEN-IO des Hauts de France, ont fait part de leur ras-le-bol et de leur épuisement face à un métier dont ils n'arrivent plus à trouver le sens.

En préambule, le secrétaire régional de l'académie de Lille pour l'UNSA Éducation, précise qu'il fait actuellement le tour des différents syndicats de l'académie pour « rassembler ce qui est épars » et faire en sorte que nous partageons des valeurs communes. La responsable académique du SI.EN ouvre alors la journée par une expression qui résume bien l'état d'esprit des collègues : « on n'en peut plus ! » Puis elle passe la parole au SG du SI.EN, Patrick Roumagnac, qui affirme d'emblée que l'objectif de la réunion est « d'échanger ouvertement entre nous car on ne gagnera pas dans le morcellement. »

Montrer notre détermination

Le SG rappelle tout d'abord que, en tant qu'inspecteurs, c'est le recteur qui est notre interlocuteur et que c'est l'échelon académique qui donne du sens à notre action.

Le ministre déclare vouloir s'appuyer sur les inspecteurs en tant que relais de sa politique. Il se dit sensible à la détermination des inspecteurs sur le terrain ; il ne faut donc pas hésiter à lui montrer notre détermination, ce que fait l'académie de Lille qui est une académie qui « bouge très fort ».

Patrick Roumagnac rappelle que « le travail central de l'inspecteur, c'est le pilotage ». Aujourd'hui, on est dans le flou, l'inspecteur est mis à toutes les sauces et on lui demande tout et n'importe quoi. Remplir une enquête, « ce n'est pas le boulot d'un inspecteur ». Renseigner sur les effectifs de la carte scolaire, même chose, « la DOS fait ça très bien ».

La nouvelle réorganisation territoriale avec le passage aux treize régions ne changera guère le système, si ce n'est pour les recteurs qui seront contraints, pour être bien vus, de montrer à leur ministre que les choses se passent bien dans leur académie. Or, pour les inspecteurs, comment être dans notre rôle de pilote si on constate tous les jours que les choses ne vont pas bien ? On ne peut pas bien travailler si on est dans le mal être perpétuel.

Puis le SG fait le tour des différentes revendications exprimées par notre syndicat, notamment intégration des indemnités en NBI dans le salaire, réduction de la durée d'échelon en fin de classe normale, augmentation de deux échelons en fin de CN pour éviter les attentes trop longues de passation à la HC, intégration de la hors échelle B en HC ordinaire.

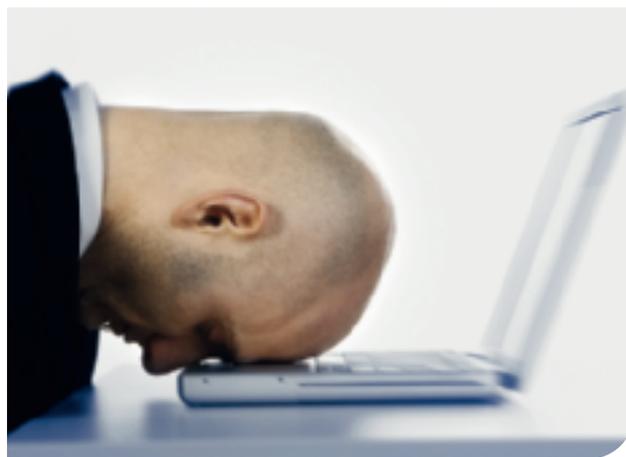
Des constats accablants qui exigent une forte mobilisation

Les collègues lillois partagent ces objectifs corporatistes mais pensent que le problème essentiel actuellement ce sont « les conditions de travail » qui sont inacceptables. « Accompagner les équipes, je n'arrive plus à le faire », tel est le leitmotiv qui revient dans la bouche de nos collègues.

Les propos entendus soulignent bien l'état d'esprit sur le terrain : « J'ai besoin de retrouver de l'autonomie et du plaisir dans mon travail ». « Je suis toujours en retard sur plein de choses ». « Je dois être disponible en permanence et je passe mon temps à modifier mon agenda ». « Je coche des cases et je ne produis rien ». « On est dans l'injonction, on est dans la commande ». « Aujourd'hui, j'ai l'impression que le système éducatif est piloté davantage par des dossiers de presse que par des textes de loi ».

L'après-midi a été consacrée aux modalités d'action à mettre en place dans l'académie : plus de remontées d'enquêtes, boycott des réunions, des comités de pilotage ou des séminaires ayant trait à l'éducation prioritaire, non-participation aux conseils école collège... Une liste exhaustive de ces modalités d'action sera diffusée à l'ensemble des collègues qui s'engagent collectivement à les suivre.

En conclusion, beaucoup d'échanges directs qui ont montré deux choses : la nécessité d'une communication accrue du bureau national du SI.EN avec les académies pour mieux prendre en compte le malaise existant chez les inspecteurs sur le terrain, mais aussi la prise de conscience du poids que représentent les inspecteurs dès lors qu'ils s'unissent et qu'ils s'engagent face aux contraintes qui leur sont imposées par l'autorité académique. ■



Réflexion par *Andromède*

Et en même temps... on nous raconte des histoires !

Prenons l'exemple du soutien scolaire

Des officines se sont développées dans une logique plus commerciale que philanthropique en se proposant de pallier aux insuffisances de l'École et de ses enseignants. Or le principal argument publicitaire de la plus importante de ces officines, c'est que ses intervenants sont exclusivement des professeurs de l'Éducation nationale. Un service privé payant... et en même temps la garantie de la compétence des agents de l'État !

Prenons l'exemple des écoles privées hors contrat

Elles prétendent toutes utiliser des méthodes qui seraient plus performantes que celles en vigueur à l'Éducation nationale, mais les pédagogues dont elles se revendiquent sont pour la plupart ceux qui ont nourri la recherche pédagogique dans la deuxième moitié du XX^e siècle et qui ont largement inspiré les instructions officielles des années 1980 et 1990. Si on met à part les écoles qui puisent leur inspiration dans des mouvances à caractère sectaire, les autres écoles hors contrat surfent simplement sur une vague consumériste. Un service privé payant... et en même temps l'assurance de méthodes pédagogiques reconnues par le service public !

Prenons l'exemple de l'Éducation nationale

Elle n'est sans doute pas exempte de reproches, mais les efforts bien réels qu'elle fait pour s'adapter en permanence aux besoins de ses élèves font le plus souvent l'objet d'un procès en laxisme ou en pédagogisme. Ainsi, pour les mathématiques, on préfère s'extasier sur des *méthodes-miracles* comme celle dite de « *Singapour* » plutôt que d'en analyser les contenus où l'on retrouve en réalité tous les ingrédients de la réflexion pédagogique en France au cours des cinquante dernières années allant de la manipulation d'objets à la représentation en passant par le rôle essentiel de la résolution de problèmes. De même pour la lecture, il est plus facile de dénoncer les méfaits supposés d'une méthode globale quasi inexistante plutôt que de s'engager dans des considérations prenant en compte la complexité de son apprentissage.

L'évaluation, « couteau-suisse » de l'Éducation

Dans un contexte aussi compliqué, où l'objectivité peine à prévaloir, l'évaluation devrait nous garantir une approche scientifique et sereine permettant de dépasser les clivages idéologiques et d'œuvrer utilement pour que l'École joue pleinement son rôle de réduction des inégalités sociales... Le problème c'est que le nouveau dispositif qui se met progressivement en place apparaît d'emblée chargé d'ambiguïtés :

- En substituant des évaluations annuelles à des évaluations de cycle, on revient nécessairement à la conception d'un rythme d'apprentissage unique pour tous les élèves niant les différences de maturité et stigmatisant les plus faibles.
- En affirmant qu'il s'agit d'évaluations diagnostiques mais en médiatisant immédiatement l'exploitation statistique des résultats, on dénature d'autant plus l'opération que seules sont pointées des insuffisances, d'ailleurs peu pertinentes.
- En renvoyant sur les familles la responsabilité des échecs, on prétend développer la co-éducation... mais en choisissant un seul exemple, fort simpliste, celui de lire des histoires aux enfants, il est peu probable que cela suffise pour alimenter le dialogue que l'enseignant devra avoir avec chaque famille pour restituer les résultats des évaluations et leur dire ce qui est prévu pour que leur enfant progresse dans ses apprentissages.
- Enfin, en complétant l'arsenal évaluatif par des épreuves de fin d'année, on fait resurgir la probabilité du redoublement comme une réponse pédagogique alors que ses effets négatifs sont incontestables et que les pays ayant les meilleurs résultats aux évaluations internationales l'ont presque tous supprimé ou très fortement réduit.

Peut-on sans langue de bois parler d'une École bienveillante où règnent la confiance et la coopération... et en même temps préserver son caractère élitiste qui privilégie naturellement la compétition et la sélection au bénéfice des premiers de cordée ? Il faudrait peut-être arrêter de raconter des histoires ! ■



« Risques numériques,
transfert de responsabilités avec le
périscolaire, vigipirate & état d'urgence... »

VOUS AVEZ LE DROIT DE SAVOIR

TOUTES LES RÉPONSES
DANS LES CHATS LIVE SUR
AUTONOME-SOLIDARITE.FR



Pour les ASL, la prévention est la première des protections

Tout savoir sur l'Offre Métiers de l'Éducation sur
www.autonome-solidarite.fr/adhesion et www.maif.fr

www.autonome-solidarite.fr



Autonome de Solidarité



@Les_Autonomes



assureur militant